

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAZER

Séance du 31 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Suffrages Exprimés : 11
POUR : 11

Présents : Mmes BOQUILLON Lucienne- GABERT Marie-Line- LAUNAY Océane -MORHET-RICHAUD Patricia-SUSCET Marjorie
Mrs COUDOURET Jean-Paul - GUIEU André -IMBARD Jérémy - BAJARD Dimitri - VELLAS Sylvain
Secrétaire de Séance : Mme Lucienne BOQUILLON
Date de la convocation : 26/03/2026

2026-021

Délégués Syndicat Intercommunal d'Eau Potable
et d'Assainissement (SIEPA) Buëch Blaisance

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 17 décembre 2025 la commune de LAZER a signé une convention avec le SIEPA afin de définir et de préciser les modalités de fonctionnement et de participation de l'assainissement collectif.

Le conseil municipal de Lazer est représenté au sein de la conférence par une commission spéciale nommée à cet effet et composée d'un membre titulaire et de deux membres suppléants renouvelés après chaque renouvellement de conseil municipal.

La Commune de LAZER doit désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Que l'élection des membres se fait à main levée conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, sans recours obligatoire au scrutin secret
- Désigne Serge MAOUI délégué titulaire
- Désigne Patricia MORHET RICHAUD et André GUIEU délégués suppléants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Serge MAOUI

